



## COMPTE-RENDU du CHS-CT du 17 novembre 2016

Sont présents :

- pour l'administration

- Monsieur Gilbert LISI Président du CHS, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Madame Françoise GAYTON-SEGRET Directrice du Pôle Gestion Fiscale
- Madame Sylvie ZALDUA Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Monsieur Jean-Marc GIORGI Assistant Prévention et Délégué Sécurité DDFIP87
- Monsieur THIEBAULT ISST

- pour les représentants du personnel

### *FORCE OUVRIERE*

- Monsieur Philippe LORNAC (titulaire)

### *CGT*

2 représentants titulaires 1 suppléant

### *SOLIDAIRE*

2 représentants titulaires 1 suppléant

### *ENTREPRISE*

Représentant la Société SODECO

- Monsieur Simon THIBOUW

Secrétaire du CHS-CT : Madame Josiane JOUANNY

*Déclaration liminaire de la CGT.*

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14H05 par Monsieur LISI Président.

## ORDRE DU JOUR

### I) Adaptation des structures de réseau (fusion des SIP)

### II) Présentation de l'accueil sur rendez-vous(AVPR)

### III) Protocole BCR.

### IV) Travaux de désamiantage du rez-de-chaussée du CFP Cruveilhier

*En raison de la présence de l'entreprise SODECO, l'ordre du jour est inversé afin de libérer celle-ci rapidement.*

*Monsieur Simon THIBOUW expose et commente l'avancée des travaux.*

*Le premier secteur est totalement désamianté.*

*Les résultats de l'analyse de l'air du premier secteur seront connus la semaine prochaine.*

*Le deuxième secteur entre dans sa phase de préparation, le confinement débutera courant semaine 47.*

*Monsieur Simon THIBOUW nous informe que son entreprise a été soumise à trois vérifications sur le site par l'Inspection de Travail, par la Société de Contrôle APAVE, ainsi que par QUALIBAT. Les observations émises lors de ces contrôles sont sans conséquence quant à la poursuite des travaux.*

*Un examen de la ventilation faite par la STE SODECO constate qu'il y a 0 fibre d'amiante dans l'air du chantier. Une analyse supplémentaire commandée par le CHS-CT a eu lieu sur le secteur de l'accueil, et présente 0 fibre dans l'air. Deux analyses supplémentaires auront lieu le 17/11/2016 ainsi que début décembre. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site d'Ulysse87.*

*La société SODECO quitte la séance.*

*Liminaire de la CGT à propos de l'AVPR ainsi que de la future organisation de la BCR articulée avec la DIRCOFI(située à Bordeaux).*

*Réponse de la Direction qui entre dans le cadre de l'ordre du jour.*

### I) Adaptation des structures de réseau (fusion des SIP)

*Madame Françoise GAYTON-SEGRET Directrice du Pôle Gestion Fiscale expose le déroulement de la procédure de fusion, en rappelant qu'une réunion a eu lieu le 3 novembre 2016*

*en présence de tous les agents et chefs de services. Il n'y aura aucune perte d'emploi suite à la fusion. Madame GAYTON-SEGRET indique que les secteurs sont équilibrés, ainsi que du point de vue du personnel présent sur site, la pyramide des ages a été intégrée à l'organisation de ces secteurs.*

*La CGT fait remarquer que les chiffres de la répartition ont occulté les chiffres venant de la TH en ne prenant en compte que ceux de l'IR. Monsieur LISI a demandé pour lundi 21/11/2016 une vérification de ces chiffres concernant les répartitions.*

## **II) Présentation de l'accueil sur rendez-vous (AVPR)**

*La direction présente l'APVR et précise que sa mise en place n'interviendra qu'après la fusion des SIP. Il s'agit d'une prise de rendez-vous soit par téléphone, soit par Internet, soit au guichet d'un centre des finances publiques en vue de répondre à une question donnée.*

*L'avantage de ce principe sera dans un premier temps le rappel systématique du redevable afin d'affiner la question posée et d'éventuellement répondre à sa demande, dans un deuxième temps, la préparation sur le sujet posé (en cas de complexité de la demande).*

*Une organisation précise et professionnelle sera de rigueur avec la mise en place d'outils informatique et d'un agenda sur réseau.*

## **III) Protocole BCR.**

*Mme GAYTON-SEGRET présente la nouvelle organisation du pilotage de la BCR par la DIRCOFI (Direction du contrôle Fiscal) basée en région à BORDEAUX.*

*Cette nouvelle organisation a été présentée aux agents de la BCR 87.*

*La gestion des agents sera suivie par la direction locale et il n'y aura aucun transfert d'agent vers la DIRCOFI. En revanche les directeurs locaux auront vocation à se prononcer sur les décisions engageant l'activité des BCR. Les objectifs et les plans d'action de la BCR seront établis conjointement par la DIRCOFI et les Directions locales.*

*Sur le suivi d'activité, le responsable de la BCR rendra compte de manière périodique de son activité à la DIRCOFI Sud-Ouest avec une particularité : le responsable de la BCR sera évalué par la Direction locale en étroite concertation avec la DIRCOFI.*

*La DDFiP informera la DIRCOFI Sud-Ouest des projets d'évolution des emplois (TAGERFIP) et plus généralement de tout événement susceptible d'avoir des répercussions sur le fonctionnement de chaque BCR. Ce protocole ne remet pas en cause le périmètre d'action de la BCR (département 87).*

***La séance est levée à 17H00.***

**VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP.** - Philippe LORNAC, Catherine BRIANCHON  
CHAMPAGNE, Patricia VIOLET